



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° : 30798553

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
Tel: +32 2 674 57 11
Tel: +32 3 221 86 11
Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
brussels@vincotte.be
antwerpen@vincotte.be
gembloux@vincotte.be



F 182929

Rési code : 12

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux :		Installation :		Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :	
Nom, Prénom : <i>[Signature]</i>	Nom, Prénom : <i>Christophe Callens</i>	Adresse : <i>Rue Des Mandres 17</i>			
N° carte d'identité : <i>5071</i>	CP + Commune : <i>7700 Meuvron</i>	Tél. : <i>1</i>			
N°TVA : BE					

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE») Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° Date

<input type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation	<input checked="" type="checkbox"/> Avant le 1/10/1981
<input type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)	<input type="checkbox"/> Unité de travail	<input checked="" type="checkbox"/> Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
<input type="radio"/> Visite de contrôle (6.5.)	<input type="checkbox"/> Installation de chantier	<input type="checkbox"/> À partir du 1/06/2020
<input type="radio"/> Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)	<input type="checkbox"/> Parties communes d'un ensemble résidentiel	
<input checked="" type="checkbox"/> Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)	<input type="checkbox"/> Locaux techniques d'un ensemble résidentiel	
<input type="radio"/> Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)	<input type="checkbox"/> Installation de production décentralisée	
Dérogations Partie 8 : <input checked="" type="checkbox"/> Appliquées <input type="checkbox"/> Pas appliquées	<input type="checkbox"/> Autre installation :	

Données générales de l'installation électrique : Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° Date

Données distributeur	Compt. kWh n° : <i>12868784</i> Index jour : <i>4325.1</i> nuit :	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
Norm distrib. :	Protection branchement (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100	n° :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _n : <input checked="" type="radio"/> mono 230 V <input type="radio"/> 3x230 V <input type="radio"/> 3N400 V	Type prise de terre : <i>0 par</i>	<input type="checkbox"/> boucle de terre <input type="checkbox"/> barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) : <input type="radio"/> 20 <input type="radio"/> 25 <input type="radio"/> 32 <input checked="" type="radio"/> 40 <input type="radio"/> 50 <input type="radio"/> 63 <input type="radio"/> 80 <input type="radio"/> 100	Schéma MLT : <input checked="" type="radio"/> TT <input type="radio"/>	
	Câble d'alimentation tableau principal : <i>2</i> X <i>6</i> mm ² - Type : <i>V.F.V.B.</i>	Nombre de tableaux : <i>1</i>	Nombre de circuits terminaux : <i>2</i>
Description installation	Dispositif diff. gén. : <i>40</i> A <i>1300</i> mA		
<input type="checkbox"/> Voir annexe(s)	<i>2 x C20A12P diff. 40A 1300mA 2 diff. 40A 1300mA 2P</i>		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Matériel mobile	<input type="checkbox"/> Matériel fixe	<input checked="" type="checkbox"/> I-/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre <i>par</i> Ω	<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général <i>0,18</i> MΩ	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité (équipot., PE)	<input type="checkbox"/> Test dispositif diff.	Le dispositif différentiel général : <input type="checkbox"/> était scellé <input type="checkbox"/> a été scellé <input checked="" type="checkbox"/> n'a pas été scellé <input type="checkbox"/> ne peut pas être scellé			
Schémas et plans signés : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées	<i>Regarder au outa côté de feuille. 1602</i>	
Nouvelle installation	<i>1306 -> chambre premier étage</i>	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	<i>1822 -> Boite aux lettres</i>	
Infractions constatées	<i>1501 1061</i>	<i>1404 -> le prise dans terre doit être enroulé devant le diff 40A 1300mA</i>
Installation existante	<i>1508 1062</i>	
<input type="checkbox"/> Néant	<i>1201</i>	<i>1807: général</i>
	<i>1201 1910</i>	<i>1810: la cable apris le compteur</i>
	<i>1605</i>	<i>1806: général</i>
Remarques		
<input type="checkbox"/> Néant		

Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le *25/10/2019* par le même organisme agréé (*).

Agent visiteur : *Callens* Agent n° : Date *25.10.19*

Pour le Directeur Général : Signature *[Signature]*

Annexe(s) : Plan(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.